Document n°2363641, numérisé le : 04/11/2026 à 09:37:13 par CDG

CRÉDIT MUNICIPAL
DIJON

ARRETE ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Le Directeur de la Caisse de Crédit Municipal de Dijon,

Vu le code général de la fonction publique articles L. 263-3, L. 264-2, L. 522-4, L. 522-24, 132-10, L. 522-23, L.522-26, L. 522-28 et 522-29 (anciennement lois n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 30, 79 et 80) ;
Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;
Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ;
Vu les ratios d'avancement fixés par délibération en date du 14 octobre 2026 ;
Vu les Lignes Directrices de Gestion ayant reçues un avis favorable du Comité social territorial le 08 septembre 2026

ARRETE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2026 est arrêté comme suit :

Agents promouvables dans le grade			Avancement au grade de	Nom et Prénom des agents Promus + date de promotion	Agents promus dans le grade		
Total	Hommes	Femmes			Total	Hommes	Femmes
1	1	0	Rédacteur Principal 2ème classe	BEAUVOIR Jean-Philippe au 1er novembre 2026	1	0	1

ARTICLE 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis :
- au comptable de la collectivité
- à la Présidente du Centre de Gestion de la Côte d'Or qui en assurera la publicité conformément aux dispositions des articles L.522-26, L.522-28 et L.522-29 du code général de la fonction publique (anciennement l'article 80 de la loi n° 84-53).

ARTICLE 3 : L'autorité territoriale,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Dijon dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission et sa publication.

Fait à Dijon,
le 23/10/2026
Signature autorité territoriale + cachet

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Le Directeur Général
CRÉDIT MUNICIPAL DE DIJON

1 place du 30 octobre et de la Légion d'Honneur
B.P. 77832
21078 DIJON Cedex
T 03 80 77 54 00
F 03 80 77 54 53
contact@ccmd.fr